## Question écrite de Caroline Cassart, Députée, à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de la Ruralité, concernant Le nombre de PCDR et l'état des lieux des subventions octroyées

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) est un outil de politique communale coconstruit avec les citoyens demandant un travail long et conséquent, notamment d'un point de vue administratif. Il s'agit, cependant, du seul moyen pour les communes rurales d'investir de manière conséquente et ainsi proposer une qualité de service à la hauteur des attentes de tous les citoyens et d'autant plus encore de ceux qui s'y sont impliqués.

Madame la Ministre peut-elle faire le point sur cette thématique importante pour la ruralité et les petites communes? Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, combien de communes disposent d'un PCDR? Combien de projets sont actuellement en cours? Une ventilation de ceux-ci par commune est-elle disponible?

Enfin, plus précisément, une ventilation des subventions attribuées et/ou engagées par projet est-elle disponible? Dans l'affirmative, Madame la Ministre peut-elle me la communiquer?



## Réponse de la Ministre Dalcq:

La politique de développement rural est effectivement une politique qui implique fortement le citoyen ainsi que les acteurs de terrain et capitalise sur leurs connaissances et expériences du territoire. Cette politique demande un investissement conséquent en temps de travail de la part des élus, des citoyens et des organismes d'accompagnement. Ceci est dû à la nécessité d'établir une stratégie de développement réfléchie avec sérieux. Malheureusement, il faut également noter que la politique actuellement en vigueur engendre de nombreuses lourdeurs administratives. Afin de remédier à ces difficultés, je travaille actuellement à réformer cette politique afin d'en simplifier le fonctionnement.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 82 communes disposaient d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR) « *actif* », c'est-à-dire en cours de validité en leur permettant de solliciter un soutien financier pour la mise en œuvre de projets issus de celui-ci.

Actuellement, 458 projets de développement rural sont en cours et se trouvent à différentes étapes de la procédure que ce soit au stade d'étude de projet, de projet définitif ou en cours de travaux. Dès lors, ces projets sont tous à des degrés divers de concrétisation.

Ces données évoluent en permanence. L'administration s'est dotée en 2024 de nouveaux outils de suivi afin de permettre un meilleur accompagnement des communes et un suivi plus proactif qui permettra aussi d'assurer un meilleur respect des délais de mise en oeuvre des projets.

Comme on peut le constater au vu de la situation, il est urgent d'entamer une réforme et mes services y travaillent déjà.

